

Ordre du jour :

- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement du site des 3 châteaux à Coye-la-Forêt.
- Analyse des offres et choix d'un candidat pour la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales pour la commune de Roberval.

Etaient présent(e)s :

- Monsieur Daniel DRAY, Président de la Commission, Maire - LA CHAPELLE EN SERVAL
- Madame Véronique BRETENOUX, Maire adjointe - PLESSIS-LUZARCHES
- Madame Aude MISSENARD Conseillère Municipale - VIARMES
- Madame Sylvie LECLAIR, Maire-Adjointe - ROBERVAL
- Monsieur Dominique VERDRU, Maire-Adjoint - SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
- Madame Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » du Parc naturel régional Oise – Pays de France.
- Madame Solange DUCHARDT, chargée de mission « Paysage » au Parc naturel régional Oise – Pays de France

Excusés :

- Monsieur Philippe MEURANT architecte au Parc naturel régional Oise – Pays de France
- Madame Marie STURMA Chargée de mission Agriculture

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, ouvre la séance et donne la parole à Solange DUCHARDT chargée de mission paysage.

Voir les présentations jointes.

1. Présentation de l'analyse des offres et choix d'un candidat pour la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales pour la commune de Roberval.

En l'absence de Philippe Meurant architecte, Solange Duchardt présente l'analyse des offres. Les deux propositions étant de bonne qualité mais l'offre d'Aurélie ROUQUETTE étant supérieure de 64 % par rapport au deuxième candidat, c'est l'offre d'AMS STRAM GRAM qui est choisie par les membres de la commission confirmant ainsi l'analyse faite par Philippe Meurant.

2. Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal

En l'absence de Marie STURMA, Solange DUCHARDT présente l'ensemble des 8 demandes de subventions.

Volet arbres fruitiers

CREIL - fourniture de 24 arbres fruitiers dans deux parcs

Les 24 tuteurs sont présents dans 2 devis, chez Châtelain et chez Soufflet Vert.

Vérifier auprès des services techniques s'il s'agit d'une erreur.
Dans ce cas retirer les 24 piquets du devis de Châtelain dans la convention.
Décision à faire valider par le bureau.

LUZARCHES - fourniture d'un arbre fruitier
Pas de remarque.

Volet patrimoine arboré de nos villes et village

FOSES - renouvellement de 15 arbres

Il manque 1 érable et 1 Gleditsia dans la présentation du rapport des demandes de subventions, mais les montants correspondent bien au devis pour 15 arbres.

SURVILLIERS - diagnostic phytosanitaire de 5 marronniers et 4 châtaigniers dans le parc de la mairie
Pas de remarque.

BETHEMONT - fleurissement

Une discussion s'engage sur le prix de l'arbuste Choisya ternata 'Aztec Pearl' trois fois plus cher que le Choisya ternata. Possibilité de réduire la force et passer d'un C25I, 80/100 (153,50 €HT) à un C10I en 60/80 (environ 58 €HT). La meilleure capacité de reprise d'un arbuste plus petit est également évoquée.

Les membres de la commission valident malgré tout le premier choix 'Aztec Pearl'.

MONTLOGNON - site de la fontaine Sainte-Geneviève - expertise phytosanitaire d'un marronnier – remplacement d'un ou deux marronniers

Les membres de la commission trouvent le montant du devis de Valois Paysage élevé pour l'abattage et le rognage d'un arbre (4000 €HT).

Solange Duchardt précise que la commune a présenté deux devis, le second était plus élevé.

CHANTILLY - expertise sur 180 arbres

Les membres de la commission s'étonnent de la différence de tarifs pour les expertises entre l'ONF Vegetis pour 180 arbres (2 910 € HT) et ceux de Sylvavenir 900 € HT pour 1 arbre (Montlognon) et Dominique Feuillas 2 000 € (ne facture pas de TVA) pour 9 arbres (Survilliers).

Une différence probablement due aux nombres d'arbres diagnostiqués suggère Solange Duchardt. Le coût est régressif en fonction du nombre d'arbres. Les arbres des groupements ou alignements sont souvent du même âge et de la même essence et sont donc dans le même état général. Chaque arbre est malgré tout diagnostiqué individuellement. Une grande part du coût est lié au déplacement.

RARAY – plantation d'arbustes dans le village
Pas d'observation.

Les membres de la commission valident l'ensemble des demandes de subventions.

3. Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement du site des 3 châteaux à Coye-la-Forêt.

Claire Goudour présente les caractéristiques du site des 3 Châteaux et les enjeux paysagers et environnementaux. L'étude serait financée à 30% par la commune de Coye-la-Forêt, le PNR financeur des 70% restant serait maître d'ouvrage.

Le cahier des charges présente les enjeux de l'étude :

- Construire des bâtiments adaptés sur le plan du fonctionnement par rapport aux différents châteaux ou annexes auxquels ils seront rattachés et à des coûts raisonnables,

- Préserver les éléments de la biodiversité considérés comme majeurs et assurer leur pérennité par la détermination de modes de gestion adaptés,
- Assurer la mise en valeur paysagère des bâtiments existants et à construire au sein des entités foncières qui seront créées.

La mission consiste en un diagnostic architectural paysager et environnemental permettant d'aboutir à l'élaboration de scénarios de préservation paysagère et écologique et de développement urbain . Une OAP sera à établir pour décliner le scénario retenu

Les membres de la commission valident le choix du bureau d'étude A ciel ouvert pour réaliser l'étude d'un montant de 23 850 € HT - 28 620 € TTC.

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, clôt la séance à 19H30.